

**REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**  
**COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Département de la Savoie**  
**Arrondissement de Saint Jean de Maurienne**  
**Canton de St Jean de Maurienne**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12  
Nombre de Présents : 9  
Nombre de Votants : 11  
Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2024  
Date de publication : 18 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 073-217302785-20240924-2024\_43-DE



Votes pour : 11  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

***Séance ordinaire du VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE***

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024\_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves et Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée.

Absents : Mme CORVAL Corinne  
Mme RANCUREL Marie-France  
Mme NEYROUD Aurélie

procuration à Mme BORONAT Virginie  
procuration à M PELLISSIER Mathieu

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2023**

M. le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif de la commune de SAINT-REMY-DE-MAURIENNE.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,  
Maire



M. MARTINATO Jean-Marc  
Secrétaire de séance